



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 octobre 2018

Le démarchage financier

Vous pouvez être contacté, sans sollicitation de votre part, par des personnes vous proposant d'investir dans des placements financiers : c'est ce qu'on appelle le démarchage financier. Comment savoir si vous êtes démarché ? Face à un démarcheur, que devez-vous vérifier ? Le point ici.

Démarchage financier : que faut-il savoir ?

Le démarchage financier répond à des règles précises. Qui peut vous démarcher ? Quels services un démarcheur est-il autorisé à vous proposer ? Comment reconnaître un démarcheur ? Explications.



[> Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/choisir-un-professionnel/demarcheurs/demarchage-financier-que-faut-il-savoir) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/choisir-un-professionnel/demarcheurs/demarchage-financier-que-faut-il-savoir]

Vous avez été démarché : que faut-il vérifier ?

Si vous avez été contacté par une personne vous proposant d'investir dans des placements financiers, avant d'accepter, plusieurs vérifications s'imposent. Soyez vigilant et prenez le

temps de la réflexion pour vous assurer que le produit proposé vous correspond et pour éviter de tomber sur une arnaque.

> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/choisir-un-professionnel/demarcheurs/vous-avez-ete-demarche-que-faut-il-verifier) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/savoir-bien-investir/choisir-un-professionnel/demarcheurs/vous-avez-ete-demarche-que-faut-il-verifier]



Mots clés

BIEN INVESTIR

COMMERCIALISATION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

ARNAQUES

15 décembre 2021

Eviter les arnaques



ARTICLE

BIEN INVESTIR

02 juillet 2021

Vérifier une autorisation



ARTICLE

PRESTATAIRES FINANCIERS

04 juillet 2017

A qui peut-on s'adresser pour son épargne ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02